

DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS EN ISÈRE



DÈS 50 ANS PRENEZ SOIN DE VOUS

COMME NOUS, FAITES VOS EXAMENS DE DÉPISTAGE DES CANCERS
DU SEIN, DU COL DE L'UTÉRUS ET DE L'INTESTIN



“En choisissant deux experts radiologues plutôt qu’un, je me sens rassurée.”

CANCER DU SEIN

LA MAMMOGRAPHIE : UN EXAMEN FIABLE

Le dépistage des cancers du sein permet de déceler d’éventuelles anomalies même en l’absence de tout symptôme. À l’heure actuelle, on ne peut pas empêcher la survenue d’un cancer du sein. En revanche, on peut le détecter lorsqu’il est de très petite taille en réalisant régulièrement des mammographies. Cela permet de bénéficier de traitements précoces plus légers.

• **Qu’est-ce qu’une mammographie ?**

La mammographie de dépistage est une radiographie comportant un cliché de face et de profil par sein. Ces radiographies sont interprétées par le radiologue qui, s’il le juge nécessaire, peut immédiatement effectuer des examens complémentaires.

• **Pourquoi faire confiance à l’ODLC pour cet examen ?**

Les mammographies jugées normales sont systématiquement relues à l’ODLC par un second radiologue. Les professionnels consultés ont suivi une formation spécifique et le matériel utilisé obéit à des normes strictes de contrôle qualité.

JE M'INTERROGE

“JE ME SENS BIEN, JE N’AI AUCUN SYMPTÔME ET AUCUNE DOULEUR, DOIS-JE QUAND MÊME ME FAIRE DÉPISTER ?”

Oui. Après 50 ans, même si vous êtes en bonne santé (ni grosseur, ni douleur, ni saignement), il est important que vous preniez soin de vous en réalisant les examens de dépistage des cancers du sein, du col de l’utérus et de l’intestin proposés par l’ODLC, tous les deux ans. Car ces cancers peuvent évoluer lentement, en silence et sans symptômes visibles.

“ME FAIRE DÉPISTER, ÇA M’ANGOISSE”

Votre médecin ou votre radiologue sait que vous pouvez avoir parfois une certaine appréhension. Il est à votre écoute et veillera à vous expliquer la manière dont vont se dérouler les examens. N’hésitez pas à lui faire part de vos interrogations et signalez-lui toute gêne ou tout désagrément que vous pourriez ressentir.

“POURQUOI LE DÉPISTAGE ORGANISÉ NE CONCERNE-T-IL QUE LES FEMMES DE 50 À 74 ANS ?”

C’est dans cette tranche d’âge que les femmes ont le plus de risques de développer un cancer, et que le dépistage est le plus efficace. Mais en fonction de votre histoire personnelle, votre médecin peut vous proposer un suivi avant 50 ans ou après 74 ans. On parle dans ce cas de dépistage individuel.

“EST-IL FACILE DE FAIRE LE TEST DE DÉPISTAGE HÉMOCCULT II® CHEZ MOI ?”

Oui, il suffit de suivre les recommandations données par votre médecin et de bien lire le mode d’emploi trouvé dans le test. C’est simple, pratique et ne devrait pas vous prendre plus de quelques minutes.



“J’ai compris qu’avec un frottis régulier, je peux éviter ce cancer.”

CANCER DU COL DE L’UTÉRUS

LE FROTTIS : UN CONTRÔLE RÉGULIER INDISPENSABLE

Des études scientifiques prouvent que si toutes les femmes âgées de plus de 25 ans réalisent régulièrement un frottis, le cancer du col de l’utérus peut disparaître. En effet, ce cancer est la conséquence d’une infection virale fréquente qui met des années à se développer en passant par des phases précancéreuses. Détectable par frottis, ce cancer est facile à traiter.

• En quoi consiste un frottis ?

Il s’agit de l’observation au microscope de cellules superficielles du col de l’utérus, prélevées au moment d’un examen gynécologique. Cet examen sans douleur est réalisé lors d’une consultation médicale soit par votre gynécologue soit par votre médecin généraliste.

• Pourquoi réaliser cet examen ?

Afin de poursuivre une surveillance gynécologique indispensable après la ménopause, l’ODLC incite les femmes de plus de 50 ans à réaliser cet examen. Le frottis permet de découvrir des lésions du col de l’utérus comme chez les femmes non ménopausées.



“Je ne pensais pas pouvoir faire un test de dépistage chez moi”

CANCER DE L'INTESTIN

LE TEST DE DÉPISTAGE À FAIRE CHEZ VOUS

Le cancer du gros intestin est peu connu. Il est pourtant parmi les plus nombreux. A partir de 50 ans, sa fréquence augmente avec l'âge. Le cancer de l'intestin, aussi appelé cancer colorectal, se développe lentement, le plus souvent à partir de petites lésions nommées polypes. Ils apparaissent sur la paroi de l'intestin. Certains vont grossir, se mettre à saigner en interne et peuvent évoluer vers un cancer.

• **Qu'est-ce qu'un test Hémocult II® ?**

Le test de dépistage des cancers colorectaux permet de détecter la présence de traces de sang dans les selles. Le dépôt d'un peu de matières fécales sur les plaquettes est envoyé, analysé et interprété dans un laboratoire homologué. Ce test simple que vous effectuez à la maison permet de déceler d'éventuelles lésions du côlon ou du rectum.

• **Pourquoi faire ce test dans le cadre du dépistage ?**

L'ODLC assure le suivi de votre dossier, fournit le test à votre médecin généraliste et à votre gynécologue. Il garantit une lecture centralisée et un contrôle strict des tests.

EN PRATIQUE

Tous les deux ans, l'ODLC permet aux Iséroises de 50 à 74 ans de réaliser les examens de dépistage organisé des cancers du sein, du col de l'utérus et de l'intestin.

• Comment en bénéficier ?

Parlez du dépistage organisé avec votre médecin traitant ou votre gynécologue. Prenez rendez-vous chez lui dès réception de votre dossier ODLC. N'oubliez pas de vous munir de vos étiquettes personnelles.

Votre médecin vous examinera, vous remettra le test de recherche de sang dans les selles, effectuera le frottis du col de l'utérus et vous prescrira la mammographie à réaliser chez le radiologue de votre choix parmi les cabinets agréés pour cette campagne.

Renseignements ou demande de dossier à l'ODLC



0 800 37 38 82

appel gratuit

www.odlc.org

7 av. du Granier - BP 139 - 38244 MEYLAN Cédex
contact@odlc.org - fax 04 76 41 29 57

Les 3 examens sont totalement pris en charge par l'Assurance Maladie. Seul 1 euro est retenu pour le frottis. Si votre radiologue doit réaliser des examens complémentaires (échographie, ponction, etc.), ils seront remboursés à 70 % par votre caisse, le reste pouvant être couvert par votre mutuelle. La consultation est à régler au médecin, vous serez ensuite remboursée dans les conditions habituelles.